

---

# Conseil communautaire

## Procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

---

Le jeudi dix-sept mars deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

**Convocation** : vendredi 11 mars 2016

**Nombre de conseillers communautaires** : 23 (Quorum = 12)

**Nombre de conseillers présents** : 15

**Pour Daumeray** : DAVY Jean-Luc, GILBERT André, JAHIER Eliane.

**Pour Durtal** : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, PILON Jean-Yves,

**Pour Les Rairies** : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick.

**Pour Montigné Les Rairies** : CHASSOULIER Gérard, JUBEAU Emmanuelle,

**Pour Morannes** : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert.

**Nombre de conseillers absents excusés** : 6

ATANI Béatrice, MARTIN Denis (procuration à GILBERT André), GALAY Christine (procuration à AUGÉUL Guy), LE MEUR Cécile, NESLO Alain, ZIMMERMANN Valérie (procuration à CLEMOT Dany).

**Nombre de conseillers absents** : 2

GUITTON Didier, VIERON Virginie.

**Nombre de votants** : 18

**Secrétaire de séance** : BOBET Corinne

**Affichage compte-rendu** : lundi 21 mars 2016

## Sommaire

<b>I-Approbation PV Conseil communautaire du 25.02.16</b> .....	<b>2</b>
<b>II-Administration générale</b> .....	<b>2</b>
2.1) Révision des statuts du SICTOM .....	2
<b>III-Finances</b> .....	<b>3</b>
3.1) Octroi d'un fonds de concours à la commune LES RAIRIES .....	3
3.2) Admission en non-valeur.....	3
3.3) Décision modificative n°1 au budget principal.....	4
3.4) Subvention PEL 2016.....	5
<b>VI-Enfance-Jeunesse - Piscine</b> .....	<b>5</b>
4.1) Compte rendu de la Commission du 22.02.16 .....	5
<b>V-Culture</b> .....	<b>7</b>
5.1) Compte rendu de la Commission du 22.02.16 .....	7
<b>VI-Intercommunalité</b> .....	<b>8</b>
6.1) Point sur la fusion.....	8
<b>VII-Questions diverses</b> .....	<b>8</b>

# I- Approbation PV Conseil communautaire du 25.02.16

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil du 25.02.16.

## II-Administration générale

### 2.1) Révision des statuts du SICTOM

L'évolution territoriale nécessite une révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe pour maintenir la répartition actuelle des délégués. Les services de la Préfecture ont conseillé de retenir un nombre de délégués correspondant aux communes adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Rédaction révisée qui a été validée par le Comité syndical lors de sa réunion du 06.02.15 :**

« Le Comité syndical est composé :

- 1) pour les EPCI **au 1<sup>er</sup> janvier 2015** de
  - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour leurs communes membres > à 2 000 habitants
  - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes < à 2 000 habitants ;
- 2) pour les communes **au 1<sup>er</sup> janvier 2015** de
  - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour leurs communes membres > à 2 000 habitants
  - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes < à 2 000 habitants ».

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à la révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe.

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve la révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe.

---

#### **160317-57 - Révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe**

---

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu que cette compétence a été déléguée au SICTOM Loir et Sarthe,

Vu la décision à l'unanimité du Conseil syndical du 06.02.15 de réviser les statuts du SICTOM Loir et Sarthe à son article 10,

Considérant la nouvelle rédaction des statuts du SICTOM Loir et Sarthe,

Considérant que la Communauté de communes aura 7 délégués : DAVY Jean-Luc (DAUMERAY), TARTOUE Julien et DUGRIPPE Loïc (DURTAL), MIERMONT Eric (LES RAIRIES), LAURENT Jacques (MONTIGNE LES RAIRIES), GIRARD Jean-François et DE MIEULLE Roger (MORANNES SUR SARTHE),

Après en avoir délibéré,

Approuve la révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe.

## III-Finances

### 3.1) Octroi d'un fonds de concours à la commune LES RAIRIES

La commune des Rairies a déposé un dossier pour l'octroi d'un fonds de concours concernant les travaux d'aménagement de la RD138.

Après examen du dossier, la commune des Rairies est bénéficiaire d'un fonds de concours de 75 680€.

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à l'octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies.

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve l'octroi d'un fonds de concours à la commune des RAIRIES.

---

#### 160317-58 - Octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies

---

Le Conseil communautaire,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours 2015-2016,

Vu la délibération de la commune des Rairies du 28 janvier 2016 demandant l'octroi d'un fonds de concours pour une opération d'aménagement de la RD 138,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve l'octroi d'un fonds de concours de 75 680 € pour l'opération d'investissement comme précisé dans le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Aménagement de la RD138	444 417.71 €	Fonds de concours CCPA	75 680.00 €
		Conseil Départemental	32 612.50 €
		SIEML	29 226.00 €
		Maître d'ouvrage Commune des Rairies	306 899.21 €
<b>Total</b>	<b>444 417.71 €</b>	<b>Total</b>	<b>444 417.71 €</b>

- 2) Autorise la Présidente à signer la convention avec la commune des Rairies ;
- 3) Demande à la commune des Rairies de mentionner l'intervention de la CCPA dans sa communication relative aux opérations financées.

### 3.2) Admission en non-valeur

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à l'admission en non-valeur des produits figurant sur les 2 listes.

**Avis du Conseil :** Le Conseil approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 620.09€.

---

#### 160317-59 - Admission en non-valeur

---

Le Conseil communautaire,

Considérant les listes n° 1786350512 et n° 1992430212 fournies par la Trésorerie concernant les titres émis par la Communauté de communes ne pouvant être perçus,

Numéro de la liste : 1786350512

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
									267,56	Surendettement et décision effacement de dette	
									262,32	Surendettement et décision effacement de dette	
									39,94	Surendettement et décision effacement de dette	
									40,43	Surendettement et décision effacement de dette	

Numéro de la liste : 1992430212

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
									9,76	Surendettement et décision effacement de dette	
						TOTAL			9,76		

Considérant que toutes les procédures ont été mise en œuvre pour recouvrer ces sommes sans résultat,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits suivants pour un montant total de 620.09 €

### 3.3) Décision modificative n°1 au budget principal

La participation à la gestion des centres de loisirs versée à l'UFCV était les années précédentes dans le cadre d'un marché public considéré comme un contrat de prestation de service inscrit au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget principal.

La participation désormais versée à l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public (URPEP) pour la gestion des centres de loisirs est dans le cadre d'une convention d'objectifs.

La participation devient comptablement une subvention qui doit être inscrit au chapitre 65 « Autres charges et gestion courante ».

Il vous est proposé de transférer les crédits alloués pour l'année 2016 à l'URPEP chapitre 011 vers le chapitre 65.

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable à la DM n°1 au budget principal.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide la DM n°1 au budget principal.

#### 160317-60 - Décision modificative n°1 au budget principal

Le Conseil communautaire,

Considérant la proposition de transférer des crédits du chapitre 011 vers le chapitre 65

Après en avoir délibéré

Approuve la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Imputations	Montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Chapitre 011 - Article 611 Contrat prestation de service	-50 000
Chapitre 65 - Article 6574 Subvention de fonctionnement	+50 000

### 3.4) Subvention PEL 2016

Pour rappel, les **subventions 2016 attribuées dans le cadre du PEL** ont été votées lors du Conseil Communautaire du 28/01/2016 et doivent faire l'objet d'une délibération :

- Ecole de musique intercommunale = **1 135 €**
- APE de l'école publique de Durtal = **1 488 €**
- APE de l'école publique de Daumeray = **1 566 €**

**Avis du Bureau :** Le Bureau est favorable aux subventions PEL 2016 aux 3 associations.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide les subventions PEL 2016.

---

#### 160317-61 - Vote des subventions PEL 2016

---

Le Conseil communautaire,

Considérant le vote du budget du 28 janvier 2016,

Considérant l'examen des demandes de subventions en Commission Enfance-Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

Fixe le montant des subventions 2016 dans le cadre du Projet Educatif local aux associations de la manière suivante :

Associations	Montant
Ecole de Musique Intercommunale	1 135€
APE Ecole René Rondreux de Durtal	1 488€
APE Ecole Maurice Ludard de Daumeray	1 566€
<b>Total</b>	<b>4 189€</b>

## VI-Enfance-Jeunesse - Piscine

### 4.1) Compte rendu de la Commission du 22.02.16

Le compte rendu de la Commission Enfance-Jeunesse du 22.02.16 a été présenté aux conseillers.

#### ① Aides financières PEL

**Avis de la Commission :** La Commission propose :

- de retirer les taux de pourcentage de subvention en fonction du nombre de critères ;
- et que le montant de l'aide financière au lancement de nouveaux projets intercommunaux, attribué, ne dépasse pas 90% du budget global et soit plafonné à 2 000€.

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne un avis favorable à la proposition de la Commission.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide les conditions d'attributions des aides PEL.

## ② Mise en place de conseils de vie au sein des ALSH et Espaces jeunes

Dans le cadre de son appel à projet, l'URPEP propose de mettre en place 2 conseils de vie des structures qui se réuniraient 2 fois par an pour que les familles puissent s'impliquer et avoir un lieu d'expression, ainsi que les jeunes : 1 conseil de vie des ALSH et 1 conseil de vie des Espaces Jeunes.

La composition de chaque conseil de vie serait : 2 représentants de parents, 2 élus de la CCPA, les directions des structures et 1 représentant du gestionnaire.

**Avis de la Commission :** La Commission propose que 4 élus soient désignés (2 élus par pôle qui se relaieront sur les conseils de vie des structures) :

- Pôle Durtal/Les Rairies/Montigné : M. Pilon et Mme Fiche
- Pôle Daumeray/Morannes : Mme Clémot et Mme Jahier

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose de désigner également Mme JUBEAU Emmanuelle au Conseil de vie du pôle DURTAL/LES RAIRIES/MONTIGNE.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide la mise en place des conseils de vie avec les élus désignés :

- Pôle Durtal-Les Rairies-Montigné : M. PILON, Mme FICHE et Mme JUBEAU
- Pôle Daumeray-Morannes : Mme CLEMOT et Mme JAHIER

## ③ Dates ouverture de la piscine intercommunale

**Avis de la Commission :** La Commission propose la natation scolaire du 2 mai au 1<sup>er</sup> juillet et l'ouverture estivale de la piscine du 2 juillet au 31 août.

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne un avis favorable à la proposition de la Commission.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide les dates d'ouverture de la piscine.

## ④ Achat de matériels pour la piscine intercommunale

**Avis de la Commission :** La Commission propose une enveloppe prévisionnelle de 1 550€ pour l'acquisition de ce matériel.

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne un avis favorable à la proposition de la Commission.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide l'enveloppe de 1 550€ pour l'achat de matériel piscine.

## ⑤ Tarifs des entrées de la piscine intercommunale

**Avis de la Commission :** La Commission propose de garder les mêmes tarifs d'entrée qu'en 2015.

Entrée enfant (3-16 ans)	1,80€
Entrée adulte	2,80€
Carte enfant 3-16 ans (10 entrées)	13,00€
Carte enfant 3-16 ans (20 entrées)	20,00€
Carte adulte (10 entrées)	25,00€

**Avis du Bureau :** Le Bureau donne un avis favorable à la proposition de la Commission.

**Avis du Conseil :** Le Conseil valide le tarif des entrées piscine pour 2016.

---

### 160317-62 – Tarif des entrées de la piscine intercommunale pour 2016

---

Le Conseil communautaire,

Considérant la compétence piscine de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau tarifaire des entrées de la piscine pour 2016 :

Entrées	Tarifs
Entrée enfant (3-16 ans)	1,80€
Entrée adulte	2,80€
Carte enfant 3 – 16 ans (10 entrées)	13,00€
Carte enfant 3 – 16 ans (20 entrées)	20,00€
Carte adulte (10 entrées)	25,00€

## V-Culture

### 5.1) Compte rendu de la Commission du 22.02.16

Le compte rendu de la Commission Culture du 22.02.16 a été présenté aux élus.

#### ① Réalisation d'une bibliothèque « tête de réseau » à Durtal

**Avis de la Commission :** La Commission valide l'opportunité d'une bibliothèque « tête de réseau » à Durtal sur une superficie idéale de 330 m<sup>2</sup> (tenant compte des espaces sanitaires et de circulation communs aux deux entités, bibliothèque et « tête de réseau »).

Son implantation devrait profiter des avantages de la situation actuelle.

Financement assuré conjointement par la commune et la communauté de communes.

**Avis du Bureau :** Le Bureau propose de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque « tête de réseau ».

Fonds de concours : soit commune DURTAL, soit CCPA ?

**Avis du Conseil :** Après débats sur le choix de la collectivité porteuse, la commune de DURTAL ou la CCPA, Mme la Présidente souligne l'intérêt que la bibliothèque « tête de réseau » soit construite pour le territoire communautaire, et ce par la CCPA.

Il a été décidé que le terrain à proximité de l'actuelle bibliothèque de DURTAL sera cédé par la commune de DURTAL à l'euro symbolique et vendu viabilisé.

Le Conseil autorise Mme la Présidente à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la construction de ce projet.

---

## 160317-63 – Construction d'une bibliothèque « tête de réseau »

---

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de « création et gestion d'une bibliothèque centrale »,

Vu le projet de construire une bibliothèque « tête de réseau » sur la Communauté de communes,

Vu l'inscription au budget du 28 janvier 2016 pour la construction d'une bibliothèque « tête de réseau »,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme La Présidente ou le Vice-président délégué à la Culture à :

- 1) Lancer une consultation pour le choix d'un cabinet d'architecte,
- 2) Signer avec l'agence d'architecte retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

## VI-Intercommunalité

### 6.1) Point sur la fusion

**Avis du Bureau :** Le Bureau a pris connaissance du diaporama sur le diagnostic des 3 CC réalisé par le cabinet d'études KPMG.

Afin de pouvoir dans un 1<sup>er</sup> temps étudier les compétences de chacune des CC, puis dans un 2<sup>nd</sup> temps de proposer une harmonisation de celles-ci, le Bureau décide de se rencontrer le lundi 14 mars à 19h00 dans la salle du Conseil à Durtal.

**Avis du Conseil :** Le Conseil prend acte de l'avancée du projet de fusion entre les 3 CC.

## VII-Questions diverses

**Sans autre question, la séance est levée à 19h50**

**Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 28 avril 2016**



### Liste des délibérations de la séance du 17.03.16

- 160317-57 - Révision des statuts du SICTOM Loir et Sarthe
- 160317-58 - Octroi d'un fonds de concours à la commune des Rairies
- 160317-59 - Admission en non-valeur
- 160317-60 - Décision modificative n°1 au budget principal
- 160317-61 - Vote des subventions PEL 2016
- 160317-62 – Tarif des entrées de la piscine intercommunale pour 2016
- 160317-63 – Construction d'une bibliothèque « tête de réseau »

<b>CHARRIER Joëlle</b>		<b>GALAY Christine</b> <i>(Procuration à AUGEUL Guy)</i>	
<b>AUGEUL Guy</b>		<b>GILBERT André</b>	
<b>BOBET Corinne</b>		<b>JAHIER Eliane</b>	
<b>CHASSOULIER Gérard</b>		<b>JUBEAU Emmanuelle</b>	
<b>CLEMOT Dany</b>		<b>KAHN Gilbert</b>	
<b>DAVY Jean-Luc</b>		<b>LANCELOT Patrick</b>	
<b>DE MIEULLE Roger</b>		<b>MARTIN Denis</b> <i>(Procuration à GILBERT André)</i>	
<b>DESCAMPS Josée</b>		<b>PILON Jean-Yves</b>	
<b>FICHE Stéphanie</b>		<b>ZIMMERMANN Valérie</b> <i>(Procuration à CLEMOT Dany)</i>	